

ZOOM sur la formation

Edito



Meilleures résolutions 2020

Nouvelle année, nouvelles perspectives et nouvelles opportunités d'engager le dialogue pour échanger sur la richesse de nos métiers.

Pour vous accompagner dans vos enjeux, aussi multiples que particuliers, travaillons ensemble au développement des compétences.

Nos équipes sont à votre service pour vous accompagner dans vos nouvelles résolutions.

Jean-Marc DAVIN,
élu formation à la Chambre d'agriculture 13.

En bref...

La formation se transforme

Développer ses compétences au service de l'entreprise, c'est investir pour réaliser ses objectifs et s'adapter toujours plus rapidement.

■ L'offre de formations parue en septembre dernier s'est enrichie de nouvelles offres : maîtriser la démarche HVE et intégrer les enjeux du changement climatique ; planter et gérer une haie sur son exploitation ; développer des aménagements pour nos amis auxiliaires ; prendre sa

retraite en main ; obtenir l'HACCP en point de vente collectif ; renouveler son certificat Certiphyto. Tout au long de la saison automne-hiver une centaine de journées professionnelles vous sont proposées.

➔ www.paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca

■ L'agriculture est un secteur pourvoyeur d'emplois et nous sommes donc sollicités par de nouveaux publics notamment en reconversion. Nous avons adapté nos dispositifs et nous sommes aujourd'hui reconnus en tant

Chiffre clef

47 % d'offre formations renouvelée en 2019

Expertise, proximité et réactivité pour faire évoluer sans cesse notre offre de formations au service de vos entreprises.

que prestataire de formations agricoles par les opérateurs de compétences tels qu'Ocapiat et par Pôle emploi.

Mon Compte Formation

▲ Pour les salarié.e.s agricoles

Vous vous êtes déjà interrogé sur votre avenir professionnel ? Vous aimeriez évoluer dans votre entreprise ou même changer de métier ? 88 % des Français sont convaincus de la nécessité de suivre une ou plusieurs formations pour changer de métier. Pourquoi pas vous ?

Un accès simplifié à la formation

Salariés et travailleurs indépendants, votre Compte Personnel de Formation (CPF) change !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vos droits à la formation professionnelle, acquis tout au long de votre carrière, ne sont plus comptabilisés en heures mais en euros.

Pour y accéder et les utiliser, un nouveau service est lancé par le ministère du Travail, avec une application mobile et un site internet : MonCompteFormation.

MonCompteFormation, comment ça marche ?

1) Téléchargez l'application MonCompteFormation sur votre téléphone ou connectez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr ;

2) Identifiez-vous avec votre numéro de sécurité sociale pour découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former ;

3) Accédez à un catalogue pour trouver la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous ;

4) Inscrivez-vous à une session de formation et payez directement depuis MonCompteFormation.

Se former, évoluer professionnellement ou changer de métier grâce à une application mobile et un site internet, c'est désormais possible. Téléchargez l'application MonCompteFormation sur votre téléphone et trouvez la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous.

▲ Pour les non-salarié.e.s agricoles

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Compte Personnel Formation des chef.fe.s d'exploitations non-salarié.e.s agricoles et de leur.s conjoint.e.s collaborateur.rice.s est ouvert.

Quelles seront les formations éligibles ?

■ les formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences défini par décret ainsi que les actions permettant d'évaluer les compétences d'une personne préalablement ou postérieurement à ces formations ;

■ l'accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), les actions de formation permettant de réaliser un bilan de compétences, ou dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Les autres formations éligibles seront définies par le fonds d'assurance-formation Vivea.



Focus

Pensez à renouveler votre Certiphyto !



Attention, le calendrier est très important. Le renouvellement doit être réalisé dans l'intervalle de 6 à 3 mois avant la fin de validité inscrite sur votre carte. Pour vous voir proposer une formation compatible à proximité et en temps utiles, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour vous pré-enregistrer.

Pour les chef.fe.s d'entreprise ayant suivi 14 heures de formation.s labellisée.s Ecophyto par Vivéa, seul un module de deux heures à distance sera à réaliser, pour ensuite faire renouveler votre carte Certiphyto.

Vos contacts formation :

Christèle COLLIOT,
Elodie FORLANI :
04 42 23 86 22
formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

En 2020, l'agriculture évolue, la formation continue...

Être le premier réseau formation exploitant-e-s du département nous confère une vraie responsabilité qui se traduit dans notre attitude d'adaptation et d'innovation, à l'instar de ce que vous vivez dans vos exploitations. Et c'est cet état d'esprit qui nous anime dans le déploiement de notre dispositif de formation et son adaptation continue.

▲ Qualiopi : une nouvelle démarche de certification qualité en 2020

Dans l'esprit de la réforme, nous améliorons sans cesse la qualité de nos prestations en nous guidant par la satisfaction de vos besoins. La qualité de nos prestations formation est depuis 10 ans garantie par une certification AFNOR pour les agriculteurs et les acteurs du territoire. Durant cette période, nos enquêtes annuelles nous ont permis à la fois de mesurer votre satisfaction, fréquemment supérieure à 95 %, et l'efficacité de notre investissement, mais également de corriger les dysfonctionnements récurrents. Avec la nouvelle loi sur « La liberté de choisir son avenir professionnel » nous aurons cette année à faire évoluer nos pratiques pour couvrir l'ensemble des engagements qualité exigés dans le référentiel national qualité (RNQ) Qualiopi établi par France Compétences.

▲ Apprendre en toute liberté

Plusieurs formations proposées se font dorénavant avec des modules à réaliser à distance selon votre propre planning. Ainsi la formation destinée à maîtriser la certification Haute Valeur Environnementale comprend un module initial de 4 heures en ligne qui reste disponible sur un laps de temps suffisant à son acquisition et surtout booste la formation collective d'une journée. Les objectifs de fin de formation sont parfaitement atteints par l'ensemble du groupe avec un environnement moins contraignant en termes de disponibilité, d'autonomie et de déplacement. En 2019, déjà 10 % de nos heures de formation étaient proposées avec cette modalité.

▲ Intégrer les enjeux d'avenir, objectiver le changement climatique

Plusieurs formations donnent la possibilité d'acquérir les connaissances concernant le changement climatique et les liens avec l'agriculture afin d'intégrer ces données dans vos réflexions techniques et stratégiques. Un premier module de trois heures est proposé dans les formations dédiées aux évolutions de pratiques tournées notamment vers l'agro-écologique (réduction d'intrants, protection de l'environnement, biodiversité, Haute Valeur Environnementale, etc.).



La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

▲ Planter et gérer une haie sur son exploitation

Du 23 janvier au 12 mars 2020 - @ Formation en partie à distance - 3 jours, Chambre d'agriculture à Aix-en-Provence.

▲ Obtenir son Certiphyto Décideur

Les 10 et 11 février 2020 - 2 jours, Maison Familiale et Rurale de Garachon, Lambesc.

▲ Développer des aménagements pour nos amis auxiliaires et objectiver le changement climatique

Le 11 février 2020 - @ Formation en partie à distance 1,5 jour, Chambre d'agriculture à Aix-en-Provence.

▲ Obtenir le CCTROV Bovin, Ovin, Caprin, Équin, Porcin

Les 3, 4 et 5 février 2020. 3 jours, Maison Familiale et Rurale de Rhône-Alpilles à Saint-Martin-de-Crau

▲ Conduire son verger en Agriculture Biologique et objectiver le changement climatique

Du 12 au 18 février 2020 - @ Formation en partie à distance - 2,5 jours, La Pugère, à Mallemort

▲ Découvrez l'ensemble de nos formations sur

www.chambre-agriculture13/vous-etes-agriculteur/vous-former

Des prestations sur mesure

Mettre en place la Haute Valeur Environnementale

Vous vous interrogez sur le cahier des charges HVE car vos acheteurs vous demandent de le mettre en place, ou vous souhaitez vérifier votre niveau de conformité ? Le Pôle Qualité peut réaliser avec vous un diagnostic de votre exploitation et vous accompagner dans la mise en place de ce dernier.

Informations, conditions et tarifs : Emmanuèle DAVIN GEIL :

04 42 23 86 52 - 06 30 51 43 86 - e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

▲ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur

www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).
www.chambre-agriculture13.fr



La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multistates porté par l'APCA.